

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOULET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Association relative à la mutualisation d'une plate-forme dématérialisée de gestion des marchés publics : « Marchés publics d'Aquitaine » - Adhésion de la communauté urbaine de Bordeaux - Statuts – Approbation - Désignation – Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les acheteurs ont l'obligation d'accepter de recevoir par voie électronique les offres transmises par les entreprises pour répondre aux procédures de passation des appels d'offres. Pour remplir cette obligation, chaque acheteur public s'est doté de sa propre solution. La communauté urbaine de Bordeaux, au terme d'une procédure de mise en concurrence, utilise la plate-forme « achatpublic.com » depuis le 1^{er} janvier 2005.

Cette obligation posée en matière de dématérialisation des procédures des marchés publics a généré la création de nombreux sites Internet de gestion des marchés publics concourant ainsi à la dilution de l'information relative à l'achat public.

Par ailleurs, chaque collectivité utilise sa propre plateforme, chacune possédant une configuration et des fonctionnalités spécifiques constituant ainsi un frein à l'usage de la dématérialisation.

C'est pourquoi, suite aux sollicitations de certaines collectivités territoriales, le conseil régional d'Aquitaine a souhaité déployer un portail électronique aquitain de l'achat public.

La mise en place de cette plate-forme de dématérialisation mutualisée entre différentes collectivités territoriales d'Aquitaine permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Mutualisation des coûts de gestion de la plate-forme entre les différentes collectivités,
- modernisation des circuits de publication et d'information en matière de commande publique,
- centralisation et homogénéisation de l'information relative à la commande publique sur un territoire afin de faciliter le travail de recherche des candidats aux marchés publics.

La plate-forme proposée par le conseil régional « LOCAL TRUST MPE MULTICOLLECTIVITES » se caractérise par les éléments suivants :

- Un développement sous licence libre de droits d'utilisation, le coût du projet est limité au coût de l'intégration et de la formation,
- une conformité complète aux exigences réglementaires actuelles,

- une solution technique souple, standard et évolutive, fondée sur des technologies pérennes et largement maîtrisées,
- un service d'hébergement et d'exploitation de qualité certifié ISO 9001 :2000 garantissant une disponibilité de 100 %,
- des références très nombreuses : 16 régions sur 25, 28 départements sur 100, 8 communautés urbaines (Nancy, Lyon, Cherbourg, Marseille, Dunkerque, Alençon,...), plusieurs communautés d'agglomération avec les communes qui les composent (Tours, Montpellier), 2500 communes de toutes tailles dont plusieurs grandes villes (Nantes, Rennes, St Etienne, Dijon, Tours, Rouen, Nancy, Nantes, Dunkerque, Auxerre), 20 hôpitaux, de nombreuses autres entités publiques de différents types : le CEA, 14 OPAC, 6 SDIS, 5 CCI, toutes les Agences de l'Eau, plusieurs SEM, etc...

Le déploiement de cette plate-forme de dématérialisation des procédures nécessite la constitution d'une structure juridique capable de réunir progressivement les différentes entités publiques souhaitant adhérer et bénéficier de cette démarche. C'est pourquoi, une association relative à la mise en œuvre d'une plate-forme mutualisée de gestion des marchés publics, dénommée « marchés publics d'Aquitaine » sera créée durant le second trimestre 2008 : chaque collectivité ou entité publique aquitaine qui le souhaite pourra adhérer à l'association afin de bénéficier des services de la plate-forme et de contribuer pleinement au choix de l'évolution de l'outil.

L'objet de l'association « marchés publics d'Aquitaine » sera de :

- Permettre de déployer et de mutualiser une plate-forme commune de gestion des procédures de passation des marchés publics,
- Mettre à disposition de ses adhérents un espace de gestion dématérialisé autonome de leurs procédures de gestion et de passation des marchés publics,
- Définir de manière partenariale le périmètre de la solution logicielle et les développements techniques et fonctionnels nécessaires à l'amélioration des services offerts par l'outil mutualisé,
- Assurer l'information des adhérents sur les services de la plate-forme et proposer le cas échéant l'organisation de formations à l'utilisation de la solution logicielle.

Le conseil régional d'Aquitaine communique actuellement vis-à-vis de toutes les collectivités et établissements publics aquitains et auprès de tous les partenaires potentiels. Les nouveaux membres sollicitant l'adhésion peuvent, préalablement à cette dernière, tester les ressources proposées sur un espace de test répliquant les fonctionnalités et l'ergonomie de la plate-forme.

Dans ce contexte, il a été proposé à la communautaire urbaine de Bordeaux de devenir membre fondateur de l'association aux côtés de la commune de Floirac et du conseil régional d'Aquitaine. Le Lycée Brémontier de Bordeaux et le lycée Jay de Beaufort à Périgueux ont souhaité également devenir membres associés.

Afin que l'association ait une existence légale, il y a lieu de déposer les statuts en préfecture. Ces statuts ont pour objet de définir :

- L'objet de l'association,
- son organisation et les conditions de son administration (assemblée générale et comité de réflexion et d'orientation stratégique),

- sa direction,
- les ressources allouées,
- les modalités de dissolution.

En conséquence, il vous est proposé de :

- Approuver le principe de l'adhésion à l'association,
- approuver les statuts de l'association « marchés publics d'aquitaine »,
- désigner M. Bernard Labiste en tant que membre titulaire siégeant à l'assemblée générale, et M. Poignonec en tant que membre suppléant,
- autoriser le président à signer les statuts ci-annexés en vue de leur dépôt en préfecture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées :

Titulaire : M. LABISTE

Suppléant : M. POIGNONEC

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 17 JUILLET 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2008</p>
--

M. MICHÈLE ISTE